

## CHANGEMENT DE NOM COMMERCIAL

Le dossier de formalités est constitué :

De l'imprimé M2 : en deux exemplaires complétés et signés en original par le représentant légal ou son mandataire.

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ Formalité effectuée par un mandataire : pouvoir signé des deux parties.

### Coût de la Formalité

Frais greffe :

- ❖ établissement principal : 181.04 euros
- ▲ Pour les sociétés unipersonnelles (SARL, SASU) **dont l'associé unique personne physique assume personnellement la gérance ou la présidence** : 65,04 euros
- ❖ établissement secondaire : 65.04 euros

par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce  
par carte bancaire (pour le CFE de la délégation de Lyon uniquement)  
ou par espèces (merci de prévoir l'appoint)

Frais CFE : 70,00 euros

par chèque libellé à l'ordre de CFE –CCI LYON METROPOLE  
par carte bancaire (pour le CFE de la délégation de Lyon uniquement)  
ou par espèces (merci de prévoir l'appoint)

### Informations :

- Le nom commercial est le nom sous lequel l'entreprise exerce son activité et qui la distingue de ses concurrents.  
A ne pas confondre avec l'enseigne qui est un signe (panneau lumineux sur la devanture d'un magasin par exemple) apposé sur un établissement commercial et le distinguant des autres établissements.

Pour tous renseignements concernant la vérification de l'existence ou le dépôt d'un nom commercial, contacter l'**INPI** :  
**Institut National de la Propriété Industrielle**  
8 rue Paul Montrochet – Bât EOLIS  
69002 LYON  
TEL : 0820 213 213 puis choix 4 (0,10 euros TTC/mn)